



Amenagement horaire maternité

Par **AuroreH_old**, le **27/09/2007** à **16:28**

Bonjour a tous,

Voila je suis enceinte de 3mois et demi, je travail dans une chaine de restauration rapide. Quel sont les obligations envers mon employeurs au niveau administratifs? Doije les signaler par ecrit? Je c que j'ai droit a des aménagement d'horaires mais je ne c pas comment cela fonctionne exactement, j'ai une collegue qui est passé par la avant moi mais il l'on arnaquer. Pouvez vous me donner un maximum d'info, merci beaucoup.